

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARGENT-SUR-SAUDRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune d'Argent sur Sauldre	
ARGENT-SUR-SAUDRE	AC1	Eglise Saint-André (cad. AK 45) Classement par arrêté du 22 décembre 1944	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ARGENT-SUR-SAUDRE	AC1	Château (Pavillon de jardin dit «Temple de Bacchus» C.D. n° 8 d'Argent à Blancafort Pavillon appelé «Temple de Bacchus», dépendant des jardins du Château, en totalité (cad. 1999 AP 15) : classement par arrêté du 07 novembre 2002	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ARGENT-SUR-SAUDRE	AC2	Etang du Puits et ses berges Site Classé par arrêté du 12/07/1965 Cad Argent sur Sauldre : AB 26 à 28, 55 à 71, 76,86 à 92, 94, 97 à 103, 106, 114 à 117	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
ARGENT-SUR-SAUDRE	AS1	Captage Villecoq (pas d'arrêté de DUP donc pas de périmètres de protection)	-décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 -article L 1321.1 du code de la santé publique	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
ARGENT-SUR-SAUDRE	AS1	Captage les Racoeurs (pas d'arrêté de DUP donc pas de périmètres de protection)	-décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 -article L 1321.1 du code de la santé publique	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
ARGENT-SUR-SAUDRE	EL7	- Voie Communale : * VC 3 (de Argent à Concessault) délibération du Conseil Général en date du 5 mars 1907seil Municipal en date du 6 décembre 1955	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	*Voies Communales Mairie d'Argent-sur-Sauldre rue Progrès 18410 Argent-sur-Sauldre	
ARGENT-SUR-SAUDRE	EL7	- Voie Communale : * Boulevard Théophile Pellé dlibération du Conseil Général en date du 29 juin 190seil Municipal en date du 6 décembre 1955	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	*Voies Communales Mairie d'Argent-sur-Sauldre rue Progrès 18410 Argent-sur-Sauldre	
ARGENT-SUR-SAUDRE	EL7	- Voie Communale : * Voie Est du 1er lotissement de la gare délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 1955	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	*Voies Communales Mairie d'Argent-sur-Sauldre rue Progrès 18410 Argent-sur-Sauldre	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARGENT-SUR-SAULDRE	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kV N°1 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport Réseau des Transports d'Electricité (RTE) GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ARGENT-SUR-SAULDRE	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kV N°1 Aubigny – Gien	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport Réseau des Transport d'Electricité (RTE) GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ARGENT-SUR-SAULDRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ARGENT-SUR-SAULDRE	INT1	cimetière communal	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Direction des collectivités locales	
ARGENT-SUR-SAULDRE	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondations : PPRI de la Sauldre	Arrêté inter-préfectoral n°2015-1-1031 du 2 octobre 2015	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
ARGENT-SUR-SAULDRE	PM2	Site de l'ancienne station-service exploitée par le société CALDEO	AP n° 2016-DDCSPP-263 du 24 novembre 2016	SAS CALDEO 27 avenue Ampère 45800 St Jean de Bray	
ARGENT-SUR-SAULDRE	PT3	Câble RG 18.58	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARGENT-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18710	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARGENT-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18.26	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARGENT-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18715	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARGENT-SUR-SAUDRE	PT3	Câble FO 18023	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARGENT-SUR-SAUDRE	T1	Ligne Auxe-Juranville à Bourges	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
ARGENT-SUR-SAUDRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité locale : Aubigny sur Nère	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Hôtel : 14 rue Cambournac : l'hôtel en totalité, y compris l'aile en retour sur la cour ; le puits, dans la cour (cad. AI 114) : inscription par arrêté du 20 janvier 2006	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois, dite de François 1er : 1 rue du Bourg-Coutant et rue de l'église : façades (cad. AW 375) Cl. MH : décret du 31 mars 1915	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	* Fortifications d'agglomération : Mail Guichard : - Tour (cad. AW 155) – Inscription par arrêté du 19 février 1926 - Façades et toitures de la tour dite "tour Renard" (cad. AW 160) Inscription par arrêté du 23 novembre 1982	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois : 6 rue Porte-Sainte-Anne (cad. AW 403) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois dite du Bailli : 13, 15, 17, rue du Bourg-Coutant : - Façade sur rue n° 13 (cad. AW 579) Inscription par arrêté du 04 décembre 1925 - Façade sur rue n° 15 (cad. AW 579) et façade sur rue n° 17 (AW 559) Inscription par arrêté du 13 juillet 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois dite de Saint Jean : 18 rue du Bourg-Coutant (cad. AW 315) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois dite des Dames : 1 bis rue des Dames, rue du Moulin d'en haut (anciennement Grande rue) (cad. AW 388, 389) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois : 5 rue de l'église, rue Pousse-Panier : façades et toitures (cad. AW 371) Inscription par arrêté du 29 avril 1965	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison dite Bourdoiseau : 15, 17, rue des Dames, rue Porte Sainte Anne : façades et toitures sur les deux rues ( cad. AW 555) Inscription par arrêté du 02 juillet 1997).	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Château (cad. AI 209) Cl. MH : liste de 1862.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Maison à pans de bois dite de Jeanne d'arc : 7, rue des Dames (cad. AW 581) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	AC1	Eglise Saint-Martin (cad. AW 372) Cl. MH : liste de 1862	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	AS1	Périmètres de protection immédiate et rapprochée des forages de "la Théau"	- Arrêté préfectoral 2012-1-866 du 24/07/2012	Commune d'Aubigny/Nère	
AUBIGNY-SUR-NERE	EL7	RD 21 - arrêté préfectoral du 19.07.1869, puis décision du conseil général du 09.04.1907	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
AUBIGNY-SUR-NERE	EL7	- voie communale : * rue Pasteur : décision du conseil municipal du 10.07.1958 approuvé le 08.08.1958	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* voies communales Mairie d'Aubigny/Nère place de la Résistance 18700 Aubigny sur Nère	
AUBIGNY-SUR-NERE	EL7	- voie communale : * rue Queue de Pelle : délibération du conseil municipal le 16.12.1976 ; récépissé de la préfecture du 24.01.1977	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* voies communales Mairie d'Aubigny/Nère place de la Résistance 18700 Aubigny sur Nère	
AUBIGNY-SUR-NERE	EL7	RD 923 - décret impérial du 29.09.1869, puis décision du conseil général du 18.08.1890	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
AUBIGNY-SUR-NERE	EL7	RD 924 – décret impérial du 29.07.1869	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
AUBIGNY-SUR-NERE	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 63 Kv Aubigny	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kV N°1 Aubigny – Gien	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
AUBIGNY-SUR-NERE	I4	- réseaux de transport : * liaison 63 kV N°1 Aubigny - Fortaie(la) - Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
AUBIGNY-SUR-NERE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et base tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
AUBIGNY-SUR-NERE	INT1	cimetière communal r = 35 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
AUBIGNY-SUR-NERE	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Butagaz	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 01/04/2014	BUTAGAZ SAS Route d'Ennordres 18700 Aubigny/Nère	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18112	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18114	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18.05	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18.26	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18.41	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18.43	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18549	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18710	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 18149	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble GD 19404	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Fibre optique : FO 18.510	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Fibre optique : FO 18023	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Fibre optique : FO 18.501	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Fibre optique : FO F 230.1	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	PT3	Câble RG 19403	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUBIGNY-SUR-NERE	T1	Ligne Auxy-Juranville à Bourges	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
AUBIGNY-SUR-NERE	T4	aérodrome d'Aubigny sur Nèreplan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
AUBIGNY-SUR-NERE	T5	aérodrome d'Aubigny sur Nèreplan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUBIGNY-SUR-NERE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
BLANCAFORT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SAUR	
BLANCAFORT	AC1	Commanderie de l'Hôpital-du-Fresne (cad. F2) (anc. B 537) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BLANCAFORT	AC1	Château de Blancafort (cad. AD 116) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BLANCAFORT	AC1	Eglise Saint-André (cad. AD 70) Inscription par arrêté du 19 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BLANCAFORT	EL7	RD 8 approuvé le 15/11/1872 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BLANCAFORT	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kv N°1Garchizy – Gien – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BLANCAFORT	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BLANCAFORT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BLANCAFORT	PT2	Liaison hertzienne Henrichemont - Brétigny sur Orge (Essonne) zone spéciale de dégagement l = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
BLANCAFORT	PT3	Câble RG 18-41	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BLANCAFORT	PT3	Câble FO 18023	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BLANCAFORT	PT3	Câble RG 18-58	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BLANCAFORT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BRINON-SUR-SAUDRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Brinon sur Sauldre/Clémont	
BRINON-SUR-SAUDRE	AC1	Eglise Saint-Barthélemy : place de l'église (cad. I3, 164) Inscription par arrêté du 20 septembre 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRINON-SUR-SAUDRE	AC1	Moulin à eau de Pont-Thibault (sur la commune de Chaon - Loir et Cher) : Le moulin en totalité, son mécanisme, sa ventellerie (barrage, bief, vannes, déversoir), les façades et toitures des bâtiments agricoles (grange, écuries et toits à porcs).(cad. E120, 122, 123, 124, 249, D122, 129) inscription par arrêté du 26 août 2010	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRINON-SUR-SAUDRE	AS1	Captage avec périmètres de protection immédiate et rapprochée : « route de Châon"	-arrêté préfectoral n°2006.1.1205 du 18/09/2006	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BRINON-SUR-SAUDRE	EL7	RD 77 approuvé le 24/04/1900 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
BRINON-SUR-SAUDRE	EL7	RD 923 approuvé le 24/10/1907 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BRINON-SUR-SAUDRE	EL7	RD 77E approuvé le 24/04/1900 (arrêté non pris au 20/12 /2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
BRINON-SUR-SAUDRE	I3	Canalisation DN500-1959-Méry-sur-Cher – Château-Landon	AP N°2016-DDCSPP-027 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
BRINON-SUR-SAUDRE	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Brinon-sur-Sauldre – livraison	AP N°2016-DDCSPP-027 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
BRINON-SUR-SAUDRE	I3	Canalisation DN80-1996-BRT Brinon-sur-Sauldre	AP N°2016-DDCSPP-027 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
BRINON-SUR-SAUDRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
BRINON-SUR-SAUDRE	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de la Sauldre)	Arrêté inter-préfectoral n°2015-1-1031 du 2 octobre 2015 (format pdf - 163 Ko)	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
BRINON-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 18548	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BRINON-SUR-SAUDRE	PT3	Câble RG 19403	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BRINON-SUR-SAUDRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CLEMONT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Brinon sur Sauldre/Clémont	
CLEMONT	AC1	Château de Lauroy - façade nord-est et toiture (cad. B3, 544) - Inscription par arrêté du 23 juillet 1981	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CLEMONT	AC1	Eglise Saint Etienne (cad. A1, 76, 77) – Inscription par arrêté du 28 décembre 1928	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CLEMONT	AC2	Etang du Puits et ses berges site classé par arrêté du 12 juillet 1965 (cad Clémont : B n° 99 à 106)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5, avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
CLEMONT	EL7	RD 79 - délibération du conseil général en date du 22/04/1884 modifiée par délibération du conseil général du 20/08/1912	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
CLEMONT	EL7	RD 7 : délibération du conseil général en date du 22/04/1884	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CLEMONT	EL7	Voie communale n° 1 - délibération de la commission départementale en date du 30/05/1927	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* voies communales Mairie de Clémont 2 place Albert Boyer 18410 Clémont	
CLEMONT	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricite 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CLEMONT	I4	Réseaux de transport : liaison 400 kV N°1 Marmagne - Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CLEMONT	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de la Sauldre)	Arrêté inter-préfectoral n°2015-1-1031 du 2 octobre 2015 (format pdf - 163 Ko)	DDT/ 18 SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CLEMONT	PT3	Câble RG 19403	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CLEMONT	PT3	Câble RG 18104	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CLEMONT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
ENNORDRES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité : SIAEP de Presly/Ennordres	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ENNORDRES	AC1	Eglise Saint Martin : Place de l'église : Eglise à l'exception de la nef (A5, 535) classement par arrêté du 23 juillet 1921	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ENNORDRES	AS1	Périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage des « Terres des Henrys » à Presly	- arrêté préfectoral N° 2018-1-0138 du 20/02/2018	SIAEP de Presly-Ennordres mairie de Presly	
ENNORDRES	AS1	Périmètres de protection rapprochée des forages de "la Théau"	- arrêté préfectoral n° 2012-1-866 du 24 juillet 2012	Commune d'Aubigny/Nère	
ENNORDRES	EL7	RD 30 approuvé le 19/08/1879 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
ENNORDRES	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
ENNORDRES	I4	- Réseaux de transports : * ligne 400 Kv N°2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ENNORDRES	PT1	Centre de Ennordres / Les Grands Montignys zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
ENNORDRES	PT2	Liaison hertzienne de Ennordres / les Grands Montignys à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 123 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ENNORDRES	PT2	Centre de Ennordres / Les Grands Montignys zone primaire r = 200 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
ENNORDRES	PT3	Câble : GD 19404	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ENNORDRES	PT3	Câble : RG 18-112	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ENNORDRES	PT3	Fibre optique : FO 18-502	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ENNORDRES	PT3	Fibre optique : FO 18.501	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ENNORDRES	T4	Aérodrome d'Aubigny/Nère Plan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
ENNORDRES	T5	Aérodrome d'Aubigny/Nère Plan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
ENNORDRES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
IVOY-LE-PRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune d'Ivoy-le-Pré 1 rue de la gare 18380 Ivoy le Pré	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IVOY-LE-PRE	AC1	L'église Saint-Aignan (cad B5, 526 ) Inscription par arrêté du 26 janvier 1927	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
IVOY-LE-PRE	AC1	La croix de cimetière (Cad C 312) Inscription par arrêté du 22 janvier 1991	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
IVOY-LE-PRE	AC1	Périmètre du château de Béthune situé sur la commune de La Chapelle d'Angillon : - Château à l'exception des parties classées Inscription par arrêté du 18 juin 1963 - Façades et toitures (cad A 513) Inscription par arrêté du 17 mai 1984	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
IVOY-LE-PRE	EL7	RD 12 approuvé le 08/02/1873 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
IVOY-LE-PRE	EL7	RD 55 approuvé le 23/08/1887 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
IVOY-LE-PRE	EL7	RD 39 approuvé le 23/08/1887 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IVOY-LE-PRE	I4	- réseau de transport : * liaison 63 Kv N°1 Aubigny – Fortaie(la) - Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
IVOY-LE-PRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
IVOY-LE-PRE	PT1	Station hertzienne d' Henrichemont zone de garde radioélectrique r = 1000 m zone de protection radioélectrique r = 3000 m	Décret du 9 février 1988	EMZD Quartier Margueritte 35998 RENNES Cédex 9	
IVOY-LE-PRE	PT2	Liaison hertzienne de Ennordres / les Grands Montignys à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 123 m	Décret du 03 février 2012	SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
IVOY-LE-PRE	PT2	Liaison hertzienne d' Henrichemont à Brétigny sur Orge zone spéciale de dégagement l = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	EMZD Quartier Marguerite 35998 RENNES Cédex	
IVOY-LE-PRE	PT2	Station hertzienne d'Henrichemont zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 9 février 1988	EMZD Quartier Marguerite 35998 RENNES Cédex	
IVOY-LE-PRE	PT3	Fibre optique : FO 18-504	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
IVOY-LE-PRE	PT3	Fibre optique : FO 18-503	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
IVOY-LE-PRE	PT3	Câble RG 18-80	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
IVOY-LE-PRE	PT3	Câble RG 18-036	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
IVOY-LE-PRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de la Chapelle d'Angillon	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	AC1	Château de Béthune : - Château à l'exception des parties classées Inscription par arrêté du 18 juin 1963 - Façades et toitures (cad. A 513) classement par arrêté du 17 mai 1984	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	AS1	Captage « Le Stade »	- décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 - article L 1321.1 du code de la santé publique	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	EL7	RD 12, décision du CG du 22 avril 1884	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	EL7	RD 926 délibération de la commission départementale du 23 août 1927	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	câble RG 18111	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	câble RG 18-80	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	Câble GD 19404	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	câble RG 18110	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	câble FO 18-503	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	PT3	câble FO 18-502	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MENETREOL-SUR-SAULOU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIVOM Sologne Nord	
MENETREOL-SUR-SAULOU	EL7	RD 924 approuvé le 23/08/1887	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
MENETREOL-SUR-SAULOU	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kv N°1 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MENETREOL-SUR-SAULOU	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MENETREOL-SUR-SAULOU	PT3	Câble RG 18.112	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MENETREOL-SUR-SAULOU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MERY-ES-BOIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de Mery-es-Bois	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MERY-ES-BOIS	AC1	Abbaye de Loroy : Façades et toitures, y compris les galeries du cloître et à l'exclusion de la chapelle moderne ; salle à manger du rez-de-chaussée avec son décor ; ruines de l'ancienne église abbatiale (cad. AH 118) Inscription par arrêté du 27 octobre 1971	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MERY-ES-BOIS	EL7	RD 22 approuvé le 23/09/1924 (arrêté non pris, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
MERY-ES-BOIS	EL7	RD 58 approuvé le 24/08/1892 ( arrêté non pris, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
MERY-ES-BOIS	EL7	RD 168 approuvé le 29/10/1892 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
MERY-ES-BOIS	EL7	RD 22 approuvé le 24/08/1892 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
MERY-ES-BOIS	I3	Canalisation DN600-1989 Mery/Cher - Avord « Les Chaumes »	AP N°2016-DDCSPP-046 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
MERY-ES-BOIS	I4	- Réseaux de transport : * liaison 400 kv N°2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 rue P et M Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MERY-ES-BOIS	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MERY-ES-BOIS	PT2	Liaison hertzienne Vierzon / Le petit rateau à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 131m	décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
MERY-ES-BOIS	PT3	Câble RG 18110	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MERY-ES-BOIS	PT3	Câble GD 19404	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MERY-ES-BOIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
NANCAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Véolia Eau Compagnie de l'Eau et de l'Ozone 5 route du Puy Bertheau 18100 Vierzon	
NANCAY	AC1	Château de Nançay : Façades et toitures du château et des communs (cad.G2 302) escalier intérieur monumental situé dans l'aile sud du château (cad.G2 302) ; façades et toitures de l'ancienne ferme dénommée Grenier de Villatre (cad. G2 297) inscription par arrêté du 09 juillet 1986.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NANCAY	AS1	Captage "la Chaux" F2, (également dénommé « Champ Grelet) périmètres de protection immédiate et rapprochée (arrêté du 21/06/2007)	- arrêté préfectoral n°2007,1,603 du 21 juin 2007	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NANCAY	AS1	Captage "la ChauX" F1, (également dénommé « Route de Souesmes) périmètres de protection immédiate et rapprochée (arrêté du 21/06/2007)	- arrêté préfectoral n°2007,1,603 du 21 juin 2007	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NANCAY	EL7	RD 29 rue de Vierzon, approuvé le 30/10/1945	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NANCAY	EL7	RD 944 Route du Château, Route de Salbris, approuvé le 11/12/1893	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NANCAY	EL7	RD 29 rue du Grand Meaulnes, approuvé le 30/04/1889	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NANCAY	I3	Canalisation DN100-1983-BRT Salbris	AP N°2016-DDCSPP-050 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NANCAY	I3	Canalisation DN500-1959-Méry sur Cher – Chateau Landon	AP N°2016-DDCSPP-050 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NANCAY	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Nançay – prédétente	AP N°2016-DDCSPP-050 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NANCAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NANÇAY	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne - St-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
NANÇAY	PT1	Centre radioélectrique de Nançay zone de protection r = 3000 m, 2600 m et 2800 m zone de garde r = 1000 m	Décret du 08 décembre 2010	Radioastronomie Nançay route de Souesmes 18330 Nançay	
NANÇAY	PT2	Centre radioélectrique de Nançay zone de dégagement r = 200 m	Décret du 08 décembre 2010	Radioastronomie Nançay route de Souesmes 18330 Nançay	
NANÇAY	PT3	Câble FO 02 405	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NANÇAY	PT3	Câble RG 18044	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NANÇAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
OIZON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Barlieu	
OIZON	AC1	Château de la Verrerie : - Château, à l'exception des parties classées (cad. D6, 287) Inscription par arrêté du 24 février 1926 - Parties anciennes du château, à savoir : façades et toitures du châtelet et du corps de bâtiment est (fin du 15e siècle), chapelle et galerie (début du 16e siècle), façades et toitures de la partie 19e siècle (cad. D6, 287) Cl. MH : 27 janvier 1987 r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
OIZON	EL7	RD 923 arrêté préfectoral en date du 17/08/1875	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
OIZON	EL7	RD 39 délibération du Conseil Général en date du 28 septembre 1912	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
OIZON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
OIZON	I4	- réseau de transport : * liaison 63 kv N°1 Aubigny – Fortaie(la) – Henrichemont	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
OIZON	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N° 2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
OIZON	PT2	Liaison hertzienne Henrichemont - Brétigny sur Orge (Essonne) zone spéciale de dégagement l = 500 m	Décret du 5 septembre 1989	EMZD Quartier Margueritte 35998 Rennes Cédex 9	
OIZON	PT3	Câble RG 18-41	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OIZON	PT3	Fibre Optique : FO 18 511	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
OIZON	PT3	Fibre Optique : FO 18 510	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OIZON	PT3	Câble RG 18-43	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OIZON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
PRESLY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP de Presly/Ennordres	
PRESLY	AS1	Captage « Les terres des Henrys » Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée	- arrêté préfectoral N° 2018-1-0138 du 20/02/2018	SIAEP de Presly-Ennordres mairie de Presly	
PRESLY	EL7	RD29E approuvé le 25/07/1929 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
PRESLY	EL7	RD 12 approuvé le 15/04/1896 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
PRESLY	I4	- Réseaux de transport : * liaison 400 kv N°2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PRESLY	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
PRESLY	I4	- Réseaux de transport : * liaison 400 kv N°1 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PRESLY	PT3	câble RG 18111	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRESLY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINTE-MONTAINE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIVOM Sologne Nord	
SAINTE-MONTAINE	AS1	Captage « La belle fontaine »	- arrêté préfectoral n°2012-1-866 du 24 juillet 2012	ARS CVL DD18 6 place de la Pyrotechnie 18000 Bourges	
SAINTE-MONTAINE	AS1	- Périmètres de protection rapprochée des forages de “la Théau”	- arrêté préfectoral n°2012-1-866 du 24 juillet 2012	Commune d'Aubigny/Nère	
SAINTE-MONTAINE	EL7	RD 13 approuvé le 22/12/1877 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
SAINTE-MONTAINE	EL7	RD 13 approuvé le 02/01/1929 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINTE-MONTAINE	EL7	RD 180 approuvé le 26/11/1903 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
SAINTE-MONTAINE	I4	- Réseaux de transport : * liaison 400 kv N°1 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINTE-MONTAINE	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINTE-MONTAINE	PT3	câble RG 18-114	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINTE-MONTAINE	PT3	câble RG 18112 (en limite de commune)	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINTE-MONTAINE	PT3	Câble RG 19403	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINTE-MONTAINE	T4	aérodrome d'Aubigny sur Nère Plan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINTE-MONTAINE	T5	aérodrome d'Aubigny sur Nère Plan d'ensemble n° PSA-A1-SNIA-PEA-LFEH-1 approuvé par arrêté ministériel du 4 septembre 2015	Arrêté du MEDDE, DEVA1519375A du 4 septembre 2015	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINTE-MONTAINE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	